

C'EST LE CHEMIN QUI A FAIT SAINTE-COLOME.

Ce sont les voies rapides des temps modernes qui l'ont marginalisée, ont réduit son rayonnement et en même temps protégé son patrimoine : telle un Belle au bois dormant, Sainte-Colome bénéficie du charme compassé de ces lieux un temps délaissés qui s'ouvrent aux temps nouveaux avec un atout d'authenticité et de fraîcheur.

Si l'on veut expliquer ce phénomène assez impensable aujourd'hui, à l'aune des indicateurs actuels classant Sainte-Colome plutôt au bas de l'échelle en termes de richesse, il faut resituer l'importance relative de la communauté de l'époque qui incorporait les territoires de Lys, ces territoires pesant sans doute pour l'essentiel dans l'assiette d'imposition.

Au 18^{ème} siècle, la Sénéchaussée d'Oloron (juridiction administrative et judiciaire chargée de lever localement l'impôt), situe Sainte-Colome en contributeur majeur de la vallée d'Ossau, plus qu'Arudy, autant que Laruns, et bien plus que les autres villages mentionnés de Bielle, Billère et Castet.

Cela corrobore la thèse d'une puissante féodalité localement installée, vraisemblablement entre les 10ème et 12ème siècle, à l'origine de son peuplement, de ses annexions territoriales, son église, son château, le tout conduisant vers une prééminence de Sainte-Colome constatée en matière de contribution seigneuriale.

Cela va aussi dans le sens d'une origine en lien avec un positionnement géographique privilégié : verrou entre vallée d'Ossau et les contrées des plaines septentrionales de Nay, Bruges, Asson et au-delà) pour le commerce, les échanges avec l'Espagne, le chemin médiéval fréquenté de Compostelle.

À nous de veiller à mettre ces valeurs en harmonie.

A. Samson.

UNE DÉFINITION DE LA SEIGNEURIE - BÉARN du XVIIIe SIÈCLE -

Ci-après, extrait pages 114 et 115 de la Thèse de Janine GALPIN,

Pour le doctorat de 3ème cycle, sous la direction du Professeur Robert MANDROU, Université Paris X Nanterre (janvier 1977)

Dans cet extrait, figurent les contributions comparatives de chaque commune aux divers impôts royaux.

LISTE COMPARATIVE DES "FIEFS" ET DES IMPOTS ROYAUX EN 1780 SUR 42 SEIGNEURIES DES SENECHAUSSEES DE SAUVETERRE ET D'OLORON (suite)

Communautés	Sénéchaussée	Impôts royaux Taille, Capi- tation, ving- tième	Total des fiefs en argent sur les terres, les communautés, les particuliers	Total des fiefs en nature avec leur valeur (152)	Total général des "fiefs"	Rapports "fiefs" impôts en % (chiffres arrondis)
Audaux	Sauveterre	1326 L	110 L	1 M avoine 77 L par maison 10 S à Marseins et Conques 89 poules	188 L 2 S	14
Barraute	id	720 L	52 L 10 S	42 poules 37 L 34 poulets 5 S 21 oysons 1 paire de chapons	89 L 1 S	12
Munein	Sauveterre	275 L 8 S	22 L 16 S	18 poules 9 L	31 L 16 S	12
Sainte Colonne	Oloron	4092 L 5 S	222 L 12 S	62 M avoine 258 L 256 poules 1 quartier de beurre 1 fromage 1 jour/an	480 L	12
Camu	Sauveterre	349 L 16 S	29 L 14 S	4 M avoine 7 L 3 poules 10 S	37 L 4 S	11
Saint-Dos	id	681 L	24 L	6 M. froment 48 L 12 M avoine 6 M millet 11 poules	72 L	11
Susmou	id	730 L	75 L		75 L	10
Laçseubétat	Oloron	1167 L	83 L 18 S	69 poules 34 L 10 S	118 L 8 S	10
Issor	Oloron	1347 L 18 S	68 L 11 S	2 M avoine 53 L 97 poules 12 S	122 L 3 S	9
Angous	Sauveterre	932 L	79 L 17 S		79 L 17 S	9
Hopital d'Orion	id	580 L 8 S	43 L 18 S		43 L 18 S	8
Ogeu	Oloron	3084 L 4 S	245 L 13 S		245 L 13 S	8
Prechacq en Josbaig	Oloron	1324 L 14 S	31 L 19 S	4 M. froment 63 L 18 M avoine 3 M orge 3 M millet 28 poules	94 L 19 S	7
Athos	Sauveterre	582 L 8 S	25 L 1 S	4 M avoine 14 L 17 poules	39 L 11 S	7
Castetbon	id	1742 L	106 L 16 S	2 poules 1 L	107 L 16 S	6
Bielle	Oloron	2549 L 13 S	48 L 10 S	40 M froment 105 L 21 M avoine	153 L 10 S	6
Eysus	id	1176 L	18 L 2 S	9 M froment 49 L 9 M froment 5 S 29 poules 1/2 12 chapons	67 L 7 S	6
Escout Escou Herrere	id	3868 L 16 S	167 L 12 S	5 M froment 38 L 9 M avoine 10 S 1 livre de poivre	206 L 10 S	5
Arudy	id	3257 L	176 L 15 S		176 L 15 S	5

LISTE COMPARATIVE DES "FIEFS" ET DES IMPOTS ROYAUX EN 1780 SUR 42 SEIGNEURIES DES SENECHAUSSEES DE SAUVETERRE ET D'OLORON (suite)

Communautés	Sénéchaussée	Impôts royaux Taille, Capi- tation, ving- tième	Total des fiefs en argent sur les terres, les communautés, les particuliers	Total des fiefs en nature avec leur valeur (152)	Total général des "fiefs"	Rapport "fiefs" impôts en % (chiffres arrondis)
Estialescq	Oloron	670 L	29 L 5 S	5 poules 2 L 10 S	31 L 15 S	5
Bilhère	id	1977	22 L 19 S	12 M 1/2 froment 58 L 11 M avoine	80 L 19 S	4
Ledeuix	id	2148 L	72 L		72 L	3
Osse	id	2115 L 3 S	15 L 6 S	13 M 1/2 froment 54 L 10 M 1/2 avoine 12 S	69 L 16 S	3
Castet	id	1007 L 16 S	16 L	1 poule 10 S	16 L 10 S	2
Goes	id	944 L 3 S	15 L		15 L	2
Laruns	id	4535 L 1 S	38 L 19 S	7 M froment 26 L 5 M avoine 10 S 15 poules	65 L 9 S	1,5
Accous	id	2083 L	1 L 2 S	1 M froment 4 L 6 poules	5 L 2 S	0,25
Bedous	id	1183 L 17 S	12 S	7 poules 3 L 10 S	4 L 2 S	0,25

- 151 - Ce tableau est tiré des aveux de la série B et des registres fiscaux de l'année 1780 série C: C 1011. La Sénéchaussée de Sauveterre et d'Oloron sont respectivement les lieux des plus fortes et des plus faibles perceptions seigneuriales.
- 152 - Les équivalences des fiefs en nature ont été calculées d'après les estimations des biens nobles faites dans les années 1782-84 et contenues dans les dossiers C 1348 et C 1350. La mesure d'avoine suivant la région est estimée de 20 à 30 sols, la mesure de froment de 40 à 50 sols, la mesure de méteil et de milloc à 20 à 30 sols, la mesure de seigle à 30 sols, une paire de poules à 20 à 25 sols, un poulet à 5 sols, un oyson à 10 sols, une barrique de vin à 30 livres, un agneau à 10 livres, une paire de jambons à 15 livres. Il est probable que ces estimations sont sous évaluées. Ce tableau donnerait donc la valeur minimum des cens. Autres origines de ces estimations: les formes des droits seigneuriaux apparaissent dans les baux passés devant notaires.
- 153 - Les fiefs en grains qui étaient donnés en mesure quartal boisseau etc... ont été recalculés en mesures. Il y a en Béarn 17 mesures variant de 15 litres 947 à 23 litres 87.